

12 novembre 2009

**POLITIQUES DE
PROTECTION ET
DE VALORISATION
DU PATRIMOINE****LES ZPPAUP, UN OUTIL REMARQUABLE DE PARTENARIAT
ENTRE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET L'ETAT**

Les débats parlementaires successifs – Plan de relance de l'économie, loi d'orientation Grenelle 1, loi d'application Grenelle 2 – ont mis en pleine lumière la *modernité*, la *qualité* et la *nécessité* d'un outil de protection du patrimoine peut-être insuffisamment utilisé : les Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

La modernité des ZPPAUP réside dans le travail de partenariat dense qu'elles instituent entre les communes et l'Etat, un processus de contractualisation qui en fait l'un des outils essentiels de la décentralisation en matière de politique patrimoniale.

La qualité des ZPPAUP tient à leur souplesse, à leur grande faculté d'adaptation aux exigences toujours spécifiques des différents territoires sans pour autant rompre le principe fondateur de la protection du patrimoine en France selon lequel, quelle que soit la localisation d'un élément de la richesse patrimoniale, il relève toujours de la responsabilité nationale.

Leur nécessité découle de l'intérêt toujours plus grand que les citoyens manifestent pour la dimension patrimoniale – au sens le plus large qui soit – de leur cadre de vie. **L'Etat ne saurait porter seul la responsabilité directe de tout ce qui, aujourd'hui, mérite légitimement sauvegarde et mise en valeur.**

Se félicitant de la densité des débats parlementaires et de la prise de position unanime du Sénat sur les aspects patrimoniaux du Grenelle 2, **la FNCC souligne son attachement au principe des ZPPAUP** – un principe que la suppression de l'avis conforme viderait de sa substance. **Elle engage les collectivités territoriales à prendre la mesure des avantages de tels partenariats et souhaite que les conditions de leur mise en œuvre puissent faire l'objet d'une réflexion ouverte et sereine afin de leur conférer, selon les mots du ministre de la Culture et de la Communication, une « nouvelle légitimité ».**

la FNCC